

Message du 27 janvier 2022 sur les dispositifs sanitaires de la collectivité

Chers-ères collègues,

Suite aux annonces gouvernementales en fin de semaine dernière, et à la mise en œuvre de la loi sur le passe vaccinal, les dispositifs sanitaires de la collectivité restent d'actualité, pour assurer la meilleure protection de tous-tes, agents-es et usagers-ères.

Ainsi, lorsque vous êtes sur votre lieu de travail (agents-es de terrain et au contact du public, de même que les télétravailleurs-euses lors des journées de présentiel), vous devez continuer d'observer le plus strict respect des gestes barrières et du [protocole sanitaire de la collectivité](#), notamment le port du masque ; [vos préventeurs-trices](#) sont à votre écoute, pour tout besoin.

Il est rappelé, entre autres, que les réunions doivent se tenir, à chaque fois que cela est possible, en visioconférence.

D'autre part, le télétravail doit rester la norme pour tous-tes les agents-es dont les activités sont télétravaillables, selon les règles en vigueur : le nombre de journées en présentiel ne doit pas dépasser 1 à 2 jours par semaine. Ces dispositions pourront être aménagées uniquement en raison de la spécificité de certains services (accueil du public, par exemple) ; dans ce cas, le meilleur équilibre devra être trouvé entre respect des mesures sanitaires, service rendu au public et contraintes propres à l'agent-e.

Pour les agents-es concernés-es directement par le passe vaccinal dans le cadre de leurs activités professionnelles (culture et loisirs, médico-social), la collectivité a instauré une semaine de transition, avant la mise en application des mesures pleines et entières. Si vous êtes dans cette situation, les consignes découlant de l'application des textes réglementaires vous seront communiquées spécifiquement, au sein de vos services.

Enfin, n'oubliez pas que des créneaux vous sont toujours réservés au Centre de vaccination de la Bourse, réservables sur la ligne dédiée (03 68 98 55 00, ou poste interne 85500).

Des informations sont disponibles sur Totems pour vous aider à vous y retrouver dans les différentes situations que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne : cas contact, résultat positif d'un test, fermeture de classe, etc. Un tableau interactif recense [les situations les plus courantes](#) ; pour les cas particuliers, ou tout simplement pour un conseil ou des informations complémentaires, vos médecins de préventions, préventeurs-trices et responsables RH sont à votre écoute ([Totems > Ressources humaines > Vos contacts RH](#)).

Dans un contexte qui laisse entrevoir une possible amélioration, et des assouplissements à venir annoncés par le gouvernement, le temps n'est pas encore arrivé du relâchement : continuons à adopter, le temps nécessaire, les comportements adaptés à la situation.

La Direction des ressources humaines.